

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

Conformément à l'article 11 du règlement RCM-4-2005 avis est donné que le Comité de démolition siégera le mercredi 10 mars 2021 pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition du bâtiment suivant :

301-305, avenue Dorval

Conformément à l'article 12 dudit règlement « Toute personne qui veut s'opposer à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public ou de son affichage sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité », à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.dorval.qc.ca ou par courrier à l'attention du Service des affaires publiques et du greffe, Hôtel de Ville, 60, avenue Martin, Dorval, H9S 3R4 au plus tard le 10 mars 2021, à 16 h.

Conformément aux directives émises par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec la COVID-19, la rencontre se tiendra à huis clos et un enregistrement audio de la rencontre sera disponible sur le site Internet de la Cité, dans la section des Comités du conseil, à compter du 11 mars 2021.

DONNÉ À DORVAL, QUÉBEC, ce 17 février 2021.

Pour le comité sur la démolition
Me Chantale Bilodeau
Greffière